

DEPARTMENT OF TRANSPORT
AIR SERVICES
CIVIL AVIATION BRANCH
**CERTIFICATE OF REGISTRATION
OF AIRCRAFT**

1. Identification and Registration Mark:
Marquage de l'aéronef (1 of 2)

C7-CBB

2. Purpose
(Objet)

Private
(Privé)

Commercial
(Commerciale)

State
(État)

3. Name of Owner - Nom du propriétaire

Aero Industries Limited

4. Address of Owner - Adresse du propriétaire

Case Postale 124

Montreal, P.Q. J7E 3A6



MINISTÈRE DES TRANSPORTS
SERVICES DE L'AIR
DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE
**CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
D'AÉRONEF**

1. Marque et numéro de l'aéronef (1 of 2)
Nom et adresse du constructeur de l'aéronef

Booth Aircraft Corporation

Montreal 125

2. Numéro de l'aéronef
(Number of aéronef)

196299

3. Ce certificat doit être
signé et scellé par le
titulaire de l'aéronef
(This certificate must be
signed and sealed by the
owner of the aircraft)

4. Ce certificat est valide
pour un an à compter de
sa date de délivrance
(This certificate is valid
for one year from the date
of its issue)

5. Les aéronefs qui sont immatriculés au Canada doivent être immatriculés dans un pays étranger si le pays étranger a une réglementation applicable. Les aéronefs qui sont immatriculés dans un pays étranger et qui sont utilisés en trafic international au Canada doivent être immatriculés au Canada. Les aéronefs qui sont immatriculés au Canada et qui sont utilisés en trafic international au Canada doivent être immatriculés dans un pays étranger si le pays étranger a une réglementation applicable. Les aéronefs qui sont immatriculés dans un pays étranger et qui sont utilisés en trafic international au Canada doivent être immatriculés au Canada. Les aéronefs qui sont immatriculés au Canada et qui sont utilisés en trafic international au Canada doivent être immatriculés dans un pays étranger si le pays étranger a une réglementation applicable.

15 mars 1978

Date of issue - Date de délivrance

Original signed by
Original signed by

A. M. GUSSON

24-0029

12-72

Ministre des Transports - Ministère des Transports

Seal

Seal

115511